



ACHAT – VENTE – LOCATION ADMINISTRATION DE BIENS SYNDIC DE COPROPRIETE INVESTISSEMENTS

Recommandée avec AR.

Bordeaux, le 8 Mars 2023

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs les Copropriétaires,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale de la Copropriété de la résidence **SdC 24 avenue d'Ares**, sise 24, avenue d'Ares **33000 BORDEAUX**, qui se tiendra le

Mardi 4 Avril 2023 à 17 heures

Cabinet Girondin 158 rue emile COMBES 33000 BORDEAUX

Aussi, dans le cas où vous ne pourriez pas y assister vous trouverez dans votre convocation un formulaire de vote par correspondance, que vous voudrez bien nous retourner impérativement avant la date du 01/04/2023 par courrier à l'adresse suivante :

Cabinet girondin
158, rue Emile Combes
33000 Bordeaux

Ou par mail à l'adresse suivante : contact@cabinet-girondin.com

Une notice explicative vous détaillera les modalités de participation.

Vous trouverez ci-joints :

- Convocation
- Etat des dépenses
- Etat de répartition
- Situation financière fin exercice
- Annexes 1 à 5
- Devis
- Formulaire de vote par correspondance
- Pouvoir

Si vous ne pouvez pas assister à la présente Assemblée Générale, vous disposez, aussi, du pouvoir joint, afin de nommer le mandataire de votre choix, étant précisé que le syndic ne peut accepter de procuration.

Le syndic
CABINET GIRONDIN
IMMOBILIER
158, Rue Emile Combes
33000 BORDEAUX - ST AUGUSTIN
Tél. : 05 56 79 01 79 - Fax : 05 56 79 19 95
www.cabinet-girondin.com

Cabinet Girondin - 158, rue Emile Combes – 33000 Bordeaux Saint Augustin

Sarl au capital de 7650 Euros – R C S Bordeaux 447 916 487 – 2003 B 00083 – APE 6832A
Carte professionnelle n°33281-1966 - Garantie financière LLOYD'S par SEGAP 21, Avenue de Suffren 75007 Paris

Tel : 05.56.79.01.79 / Fax : 05.56.79.19.95

<http://www.cabinet-girondin.com> - e. mail : gestion@cabinet-girondin.com

RIB



NOTICE

Le vote par correspondance, mode d'emploi

En raison de la crise sanitaire, nous adaptons nos modes de tenue d'assemblée générale en vous proposant le vote par correspondance. Voici les points principaux à savoir à ce sujet.



Comment ça marche?

Vous trouverez joint à votre convocation un formulaire à compléter pour vous exprimer sur chaque point à l'ordre du jour.

3 options **seulement** : Pour / Contre / Abstention

Ce formulaire est à nous **renvoyer dans le délais imparti**. Le jour J, nous comptabiliserons les voix de tous les copropriétaires et établirons le procès verbal comme à l'accoutumée.



Si je suis d'accord mais pas tout à fait

En raison des possibilités de réponse, nous avons du adapter les résolutions et ne vous poser que des questions fermées. Si vous n'êtes pas d'accord avec une résolution, **vous votez contre**.

Il n'est pas possible de voter "Pour" et de rajouter une annotation. **Tout formulaire retourné avec des annotations/ratures ne pourra pas être comptabilisé**



Est ce qu'un mail suffit?

Malheureusement non, à ce jour la législation nous impose de récupérer les formulaires en version papier.

Vous pouvez cependant nous faire passer vos formulaires par mail dans les délais indiqués mais devrez nous **les retourner par La Poste sous peine de non prise en compte**.



Monsieur Le Président

Comme la loi l'impose, le président de séance est **désigné d'office** par le syndic parmi les membres du conseil syndical (ou autre copropriétaire si défaillant).

Son rôle est de vérifier sous 8 jours l'exactitude du procès verbal et de nous le renvoyer signé.

Une solution de signature électronique vous sera donc proposée.



Et après...

Ce mode de tenue d'assemblée nous a été soumis afin de débloquer la situation liée à la crise sanitaire. A compter du **31 Janvier 2021** vos réunions pourront reprendre en présentiel et nous serons ravis de vous accueillir à nouveau au Cabinet Girondin.

Vous avez d'autres questions? Vous rencontrez des difficultés?

N'hésitez pas à nous contacter par mail ou par téléphone

contact@cabinet-girondin.com



05 56 79 0179

Ordre du jour

- 1 Election du Président de séance (*Article 24*)
- 2 Nomination du Secrétaire de séance (*Article 24*)
- 3 Approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2022 (*Article 24*)
- 4 Quitus au syndic pour sa gestion du 01/01/2022 au 31/12/2022 (*Article 24*)
- 5 Approbation du budget prévisionnel pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 d'un montant de 4180.00 €. (*Article 24*)
- 6 Approbation du budget prévisionnel pour la période N+1 du 01/01/2024 au 31/12/2024 d'un montant de 4180.00 € (*Article 24*)
- 7 Travaux divers d'électricité (*Article 24*)
- 8 Travaux divers sur bâtiment B (*Article 24*)
- 9 Questions diverses (*Sans Vote*)

=====

RESOLUTION N°1 : Election du Président de séance (*Article 24*)

Clé de répartition : 01 - Charges Générales

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Président de séance M

RESOLUTION N°2 : Nomination du Secrétaire de séance (*Article 24*)

Clé de répartition : 01 - Charges Générales

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Secrétaire de séance M

RESOLUTION N°3 : Approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2022 (*Article 24*)

Clé de répartition : 01 - Charges Générales

L'Assemblée Générale des copropriétaires, après avoir pris connaissance du compte, des recettes et des dépenses de l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 et de la situation financière au 31/12/2022 adressés à chaque copropriétaire, approuve les comptes en leur forme, teneur, imputation et répartition dudit exercice pour un montant de 3478.99 €.

RESOLUTION N°4 : Quitus au syndic pour sa gestion du 01/01/2022 au 31/12/2022 (*Article 24*)

Clé de répartition : 01 - Charges Générales

L'Assemblée Générale des copropriétaires donne quitus au Cabinet Girondin pour sa gestion au cours de l'exercice 01/01/2022 au 31/12/2022

RESOLUTION N°5 : Approbation du budget prévisionnel pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 d'un montant de 4180.00 €. (*Article 24*)

Clé de répartition : 01 - Charges Générales

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel joint à la convocation de la présente réunion.

Le budget, détaillé par postes de dépenses, a été élaboré par le syndic, assisté par le Conseil Syndical, pour l'exercice 01/01/2023 au 31/12/2023 arrêté à la somme de **4180.00 €** et sera appelé suivant les modalités ci-après : 4 appels trimestriels égaux

L'adoption de ce budget permettra au Syndic d'exercer à l'encontre des copropriétaires défaillants la faculté d'exiger par anticipation les provisions non encore échues relatives à l'exécution dudit budget et ce par voie de référé directement auprès du Président du Tribunal de Grande Instance, conformément aux dispositions prévues à l'Article 19-2 de la Loi du 10 juillet 1965

RESOLUTION N°6 : Approbation du budget prévisionnel pour la période N+1 du 01/01/2024 au 31/12/2024 d'un montant de 4180.00 € (*Article 24*)

Clé de répartition : 01 - Charges Générales

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel joint à la convocation de la présente réunion.

Le budget, détaillé par postes de dépenses, a été élaboré pour l'exercice allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 et arrêté à la somme de **4180.00 €**.

Il sera appelé suivant les modalités ci-après : 4 appels trimestriels égaux

L'adoption de ce budget permettra au Syndic d'exercer à l'encontre des copropriétaires défaillants la faculté d'exiger par anticipation les provisions non encore échues relatives à l'exécution dudit budget et ce par voie de référé directement auprès du Président du Tribunal de Grande Instance, conformément aux dispositions prévues à l'Article 19-2 de la Loi du 10 juillet 1965.

Le montant de ce budget pourra être révisé lors de la prochaine Assemblée Générale en fonction des dépenses réelles de l'exercice en cours et de l'évolution à attendre des charges courantes de fonctionnement.

RESOLUTION N°7 : Travaux divers d'électricité (Article 24)

Clé de répartition : 01 - Charges Générales

"L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du Conseil Syndical et après avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : Travaux divers d'électricité.

Elle retient la proposition présentée par l'entreprise : MULTIFERNANDES prévue pour un montant de 407.00€ T.T.C.

Elle précise que le coût des travaux ainsi que les frais, honoraires, assurances y afférents seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition : Charges Générales

Le démarrage des travaux est prévu à la date du 1er semestre 2023.

L'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder aux appels de fonds, selon les modalités suivantes : au démarrage des travaux

RESOLUTION N°8 : Travaux divers sur bâtiment B (Article 24)

Clé de répartition : 22 - Charges Bât B

L'appartement de M GUILLONEAU et Melle MANON est l'objet d'infiltration répétées.

La société MULTIFERNANDES propose de refaire l'étanchéité par peinture du mur, de reposer les barres de lit tombées sur le toit et de remplacer la gouttière et partie du bandeau.

"L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du Conseil Syndical et après avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : Travaux divers sur le bâtiment B.

Elle retient la proposition présentée par l'entreprise : MULTIFERNANDES prévue pour un montant de 1078.00€ T.T.C.

Elle précise que le coût des travaux ainsi que les frais, honoraires, assurances y afférents seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition : Charges Bat B.

Le démarrage des travaux est prévu à la date du 2eme semestre 2023.

L'Assemblée Générale autorise le syndic à procéder aux appels de fonds, selon les modalités suivantes : au démarrage des travaux.

RESOLUTION N°9 : Questions diverses (Sans Vote)

Ouverture des débats relatifs aux questions diverses des copropriétaires non soumises à un vote.

Rappel : L'Assemblée Générale ne prend de décision valide que sur des questions inscrites à l'ordre du jour.

Elle peut cependant examiner, sans effet décisive, toutes questions non inscrites à l'ordre du jour.

Pour information : Article 9-1 de la Loi du 10 juillet 65. "Chaque Copropriétaire est tenu de s'assurer contre les risques de responsabilité civile dont il doit répondre en sa qualité soit de copropriétaire occupant, soit de copropriétaire non-occupant.

Chaque syndicat de copropriétaires est tenu de s'assurer contre les risques de responsabilité civile dont il doit répondre".

=====

RAPPEL DES REGLES DE MAJORITE (loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifiée notamment par la loi du 13 décembre 2000 Solidarité et Renouvellement Urbains dite SRU)

- Article 24 : Majorité des voix « exprimées » des copropriétaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.
- Article 25 : Majorité des voix de tous les copropriétaires.
- Article 25-1 : Lorsque l'assemblée générale des copropriétaires n'a pas décidé à la majorité des voix de tous les copropriétaires, en application de l'article 25 ou d'une autre disposition, mais que le projet a recueilli au moins le tiers de ces voix, la même assemblée se prononce à la majorité prévue à l'article 24 en procédant immédiatement à un second vote.
- Article 26 : Majorité des membres du syndicat représentant au moins les 2/3 des voix.
- Article 26-1 : Lorsque l'assemblée générale n'a pas décidé à la majorité prévue au premier alinéa de l'article 26 mais que le projet a au moins recueilli l'approbation de la moitié des membres du syndicat des copropriétaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, représentant au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, la même assemblée se prononce à la majorité des voix de tous les copropriétaires en procédant immédiatement à un second vote.
- Article 26-Avant dernier alinéa : unanimité des voix de tous les copropriétaires

Il est indispensable que vous soyez présent ou représenté à cette réunion. En conséquence, si vous étiez dans l'impossibilité d'y assister, veuillez-vous y faire représenter au moyen de la

procuration ci-jointe, ou du formulaire de vote par correspondance que vous voudrez bien nous retourner dûment complétée et signée.

Nous vous rappelons que chaque mandataire présent ne peut recevoir plus de 3 pouvoirs ou 10 % de la totalité des tantièmes.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers Copropriétaires, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Syndic



I - SITUATION FINANCIERE ET TRESORERIE						
Trésorerie		Exercice clos		Provisions et avances		
512	Banques (1)	Exercice précédent approuvé	Exercice clos	1031 Avances de trésorerie		
		812.84	1621.36			
		Trésorerie disponible total I		Total I		
		812.84	1621.36			
II - CREANCES						
		Exercice clos		DETTES		
		Exercice précédent approuvé	Exercice clos	Exercice précédent approuvé		
40	Fournisseurs	918.17		40	Fournisseurs	418.00
45	Copropriétaires - sommes exigibles restant à recevoir (2)	1104.61	1110.47	408	Factures non parvenues	469.00
	Répartition des charges exercice clos	90.08		45	Copropriétaires - excédents versés (2)	150.19
					Répartition des charges exercice clos	341.01
					Répartition des travaux réalisés exercice clos	592.82
				47	Compte d'attente	592.82
Total II		2112.86	1110.47	Total II		
Total général (I) + (II)		2925.70	2731.83	Total général (I) + (II)		
Emprunts : montant restant dû						

(1) Une somme affectée du signe " - " indique un découvert bancaire correspondant à une dette du syndicat

(2) Liste individualisée (nom et montant) ci-jointe

Immeuble: 06.00026
SdC 24 avenue d'Ares
24, avenue d'Ares

ANNEXE N°2

Compte de gestion général de l'exercice clos réalisé (N) du 01/01/2022 au 31/12/2022
et budget prévisionnel de l'exercice (N + 2) du 01/01/2024 au 31/12/2024

33000 BORDEAUX

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES						PRODUITS POUR OPERATIONS COURANTES					
2020: 699 € (eau)	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel			Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent approuvé 2021	Exercice clos budget voté 2022	Exercice clos réalisé à approuver 2022	Budget prévisionnel en cours voté 2023	Budget prévisionnel à voter 2024		Exercice précédent approuvé 2021	Exercice clos budget voté 2022	Exercice clos réalisé à approuver 2022	Budget prévisionnel en cours voté 2023	Budget prévisionnel à voter 2024
60 Achats de matières et fournitures						701 Provisions copropriétaires	3710.00	3820.00	3820.00	4180.00	4180.00
601 Eau (compteur général)	649.71	750.00	972.26	1000.00	1000.00	706-1 Provision délégation au CS Art.21-1					
602 Electricité	199.72	200.00	95.85	200.00	200.00	711 Subventions sur frais de fonctionnement					
603 Chauffage, énergie et combustible						713 Indemnités d'assurances					
60x Autres	66.40					714 Produits divers					
61 Services extérieurs						716 Produits financiers					
611 Nettoyage des locaux											
612 Locations immobilières											
613 Locations mobilières											
614 Contrats de maintenance											
615 Entretien et petites réparations	282.00	500.00		500.00	500.00						
616 Primes d'assurance	874.77	890.00	918.17	950.00	950.00						
62 Frais d'administration											
621 Rémunération du syndic sur gestion copropriété	1369.85	1400.00	1380.00	1440.00	1440.00						
622 Autres honoraires de syndic	264.00										
62x Autres (autres que 621 et 622)	93.63	80.00	87.71	90.00	90.00						
63 Impôts et taxes											
64 Frais de personnel											
65 Montant spécifique alloué au CS Article 21-1			25.00								
66 Charges financières et agios											
Sous-total	3800.08	3820.00	3478.99	4180.00	4180.00	Sous-total	3710.00	3820.00	3820.00	4180.00	4180.00
Solde (excédent s/opérations courantes affecté aux copropriétaires)			341.01			Solde (Insuffisance s/opérations courantes affectée aux copropriétaires)	90.08				
Total I	3800.08	3820.00	3820.00	4180.00	4180.00	Total I	3800.08	3820.00	3820.00	4180.00	4180.00
CHARGES POUR TRAVAUX ET AUTRES OPERATIONS EXCEPTIONNELLES						PRODUITS POUR TRAVAUX ET AUTRES OPERATIONS EXCEPTIONNELLES					
661 Remboursement d'annuités d'emprunt						702 Provisions sur travaux du I de l'art. 14-2 et opérations exceptionnelles	2265.04	21501.70	21501.70		
671 à 673 Travaux	2265.04	21501.70	21501.70			703 Avances versées par les copropriétaires					
674 Travaux délégués au CS Article 21-1						704 Remboursement d'annuités d'emprunts					
677 Pertes sur créances irrécouvrables						705 Affectation du fonds de travaux					
						706-2 Provision délégation au CS Art.21-1					
678 Charges exceptionnelles						Autres produits					
68 Dépréciations sur créances douteuses						711 Subventions sur travaux					
						712 Emprunts à utiliser sur travaux					
						713 Indemnités d'assurances					
						714 Produits divers					
						716 Produits financiers					
						718 Produits exceptionnels					
						78 Reprises de dépréciation sur créances douteuses					
Solde (excédent)						Solde (insuffisance)					
Total II	2265.04	21501.70	21501.70			Total II	2265.04	21501.70	21501.70		

Edité le 08/03/2023
CABINET GIRONDIN Immobilier
158, rue Emile Combes
33000 BORDEAUX
Tel : 05 56 79 01 79

Immeuble: 06.00026
SdC 24 avenue d'Ares
24, avenue d'Ares

Compte de gestion pour opérations courantes

de l'exercice clos réalisé (N) du 01/01/2022 au 31/12/2022

et

budget prévisionnel de l'exercice (N + 2) du 01/01/2024 au 31/12/2024

ANNEXE N°3

33000 BORDEAUX

Page: 1 / 1

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES					
	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent approuvé 2021	Exercice clos budget voté 2022	Exercice clos réalisé à approuver 2022	Budget prévisionnel en cours voté 2023	Budget prévisionnel à voter 2024
01 Charges Générales					
616 Primes d'assurances	874.77	890.00	918.17	950.00	950.00
6211 Rémunération du syndic	1350.00	1380.00	1380.00	1420.00	1420.00
6212 Débours	19.85	20.00		20.00	20.00
6223 Autres honoraires	264.00				
623	93.63	80.00	87.71	90.00	90.00
662 Autres charges financières et agios			25.00		
Charges Générales	2602.25	2370.00	2410.88	2480.00	2480.00
02 Charges Communes Générales					
602 Electricité	199.72	200.00	95.85	200.00	200.00
606 Fournitures	66.40				
615 Entretien et petites réparations	282.00	500.00		500.00	500.00
Charges Communes Générales	548.12	700.00	95.85	700.00	700.00
84 Charges d'eau (hors lot 4)					
601 Eau	649.71	750.00	972.26	1000.00	1000.00
Charges d'eau (hors lot 4)	649.71	750.00	972.26	1000.00	1000.00
TOTAL CHARGES NETTES	3800.08	3820.00	3478.99	4180.00	4180.00
Provisions copropriétaires	3710.00		3820.00		
Solde (excédent ou insuffisance s/opérations courantes affecté aux copropriétaires)	-90.08		341.01		

Edité le 08/03/2023

CABINET GIRONDIN Immobilier
158, rue Emile Combes
33000 BORDEAUX
Tel : 05 56 79 01 79

CABINET GIRONDIN Immobilier
 158, rue Emile Combes
 33000 BORDEAUX
 Tel : 05 56 79 01 79
 contact@cabinet-girondin.com
 www.cabinet-girondin.com

ETAT DES CHARGES

IMMEUBLE : 06.00026

SdC 24 avenue d'Ares

24, avenue d'Ares

33000 BORDEAUX

Période: 01/01/2022 au 31/12/2022

Page: 1

LIBELLE DES OPERATIONS	DEPENSES	TOTAL	DONT T.V.A	Charges locatives
01 Charges Générales				
616 Primes d'assurances				
600 ASSURANCES MULTIRISQUES				
01/01/22 THELEM ASSURANCES	918.17			
Total ASSURANCES MULTIRISQUES		918.17	0.00	0.00
Total Primes d'assurances		918.17	0.00	0.00
6211 Rémunération du syndic				
844 HONORAIRES DE SYNDIC				
01/01/22 Honoraires Syndic	337.50		56.25	
01/04/22 Honoraires Syndic	352.50		58.75	
01/07/22 Honoraires Syndic	345.00		57.50	
01/10/22 Honoraires Syndic	345.00		57.50	
Total HONORAIRES DE SYNDIC		1380.00	230.00	0.00
Total Rémunération du syndic		1380.00	230.00	0.00
623 Rémunérations de tiers intervenants				
801 FRAIS CONVOC. & DIFFUSION				
08/02/22 ATHOME Convocation Ag 03/03/22	7.27		1.21	
24/03/22 ATHOME Pv Ag 03/03/22	25.64		1.76	
05/04/22 QUADIENT ATHOME Convocation Ag 03/03/23	20.75		1.48	
25/05/22 ATHOME Convocation Ag 03/03/23	34.05			
Total FRAIS CONVOC. & DIFFUSION		87.71	4.45	0.00
Total Rémunérations de tiers intervenants		87.71	4.45	0.00
662 Autres charges financières et agios				
908 FRAIS BANCAIRES				
31/07/22 Frais d'lcs	25.00			
Total FRAIS BANCAIRES		25.00	0.00	0.00
Total Autres charges financières et agios		25.00	0.00	0.00
Total Charges Générales s/1000èmes		2410.88	234.45	0.00
02 Charges Communes Générales				
602 Electricité				
102 ELECTRICITE				
11/04/22 EDF 11/04/22	23.95		1.31	23.95
10/06/22 EDF 10/06/22	23.77		1.28	23.77
11/08/22 EDF 11/08/22	0.31			0.31
10/10/22 EDF 10/10/22	23.82		1.28	23.82
10/12/22 EDF 10/12/22	24.00		1.31	24.00
Total ELECTRICITE		95.85	5.18	95.85
Total Electricité		95.85	5.18	95.85

CABINET GIRONDIN Immobilier
 158, rue Emile Combes
 33000 BORDEAUX
 Tel : 05 56 79 01 79
 contact@cabinet-girondin.com
 www.cabinet-girondin.com

ETAT DES CHARGES

IMMEUBLE : 06.00026

SdC 24 avenue d'Ares

24, avenue d'Ares

33000 BORDEAUX

Période: 01/01/2022 au 31/12/2022

Page: 2

LIBELLE DES OPERATIONS	DEPENSES	TOTAL	DONT T.V.A	Charges locatives
Total Charges Communes Générales s/925èmes		95.85	5.18	95.85
84 Charges d'eau (hors lot 4)				
601 Eau				
100 EAU				
01/01/22 Extourne Provision eau 136 m3	-469.00			-469.00
26/01/22 LYONNAISE Estimé 77m3	273.60			273.60
08/07/22 LYONNAISE Relevée 171m3	587.66			587.66
31/12/22 Provision Eau 2022	580.00			580.00
Total EAU		972.26	0.00	972.26
Total Eau		972.26	0.00	972.26
Total Charges d'eau (hors lot 4) s/720èmes		972.26	0.00	972.26
TOTAL GENERAL	3478.99	3478.99	239.63	1068.11

Ce courrier a été assemblé, signé et expédié par NEWCO A THOME pour le compte de CABINET GIRONDIN

Ce courrier a été assemblé, signé et expédié par NEWCO ATHOME pour le compte de CABINET GIRONDIN

Immeuble: 06.00026
SdC 24 avenue d'Ares
24, avenue d'Ares

33000 BORDEAUX

Etat des travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles votés
non encore clôturés à la fin de l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Travaux votés	Travaux payés	Travaux réalisés	Provisions appelées, emprunts et subventions reçus affectation du fonds de travaux	Solde en attente sur travaux	Subventions et emprunts à recevoir
A	B	C	D	E = D - C	F
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL					
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Edité Le 08/03/2023
CABINET GIRONDIN Immobilier
158, rue Emile Combes
33000 BORDEAUX
Tel : 05 56 79 01 79



Chap. générale 01

Proposition

Réf. : PR2303-11724

Date : 02/03/2023 / Date de fin de validité : 31/05/2023

Réf. client : Divers Travaux (Ares)

Rédacteur : Fernandes Jessica

SARL Multi Fernandes

6 Allée Jacqueline Auriol
33320 Eysines

Tél. : 05 56 28 94 83

Email : sarl@multifernandes.fr

SIREN : 481 583 466

SIRET : 481 583 466 00034

RCS/RM : Bordeaux

CABINET GIRONDIN IMMOBILIER

158, Rue Emile Combes
33000 Bordeaux

Demande de Mr Boireau Remy

Adresse : 24 Avenue d'Arès, Bordeaux

Montants exprimés en Euros

Désignation	Qté.	P.U. HT	TVA	Total HT
DIVERS TRAVAUX				1 350,00 € 370
Réalisation d'une étanchéité autours de la gaine électrique au niveau de la terrasse afin d'éviter que l'eau s'infilte à l'intérieur du tableau électrique	1	130,00	10%	130,00 €
Dépose des tuiles au niveau du décalage du toit Remise en place des barres de lit qui sont tombés Remise en place des tuiles	1	230,00	10%	230,00 €
Dépose d'une portion de gouttière à l'endroit du bois abîmée (env.1ml) Remplacement du bois abîmée compris bandeau Repose de la gouttière	1	350,00	10%	350,00 €
Nettoyage du mur à l'aide d'un nettoyeur haute pression (6m²) Peindre le mur à l'aide d'une peinture épaisse afin d'éviter les infiltrations	1	400,00	10%	400,00 €
Remplacement des 3 boutons poussoirs lumineux étanche (IP55) à l'extérieur du bâtiment qui font disjoncter l'électricité	3	80,00	10%	240,00 €

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant :

Banque : CIC sud Ouest

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
10057	19317	00080700001	93

Adresse : CIC Eysines

Nom du propriétaire du compte : Multi Fernandes

Code IBAN : FR76 1005 7193 1700 0807 0000 193

Code BIC/SWIFT : cmcifrpp

Total HT ~~1 350,00~~ 370

Total TVA 10% ~~135,00~~ 37

Total TTC ~~1 485,00~~ 407

Cachet, Date, Signature et mention "Bon pour Accord"



FAT B

Proposition

Réf. : PR2303-11724

Date : 02/03/2023 / Date de fin de validité : 31/05/2023

Réf. client : Divers Travaux (Ares)

Rédacteur : Fernandes Jessica

SARL Multi Fernandes

6 Allée Jacqueline Auriol
33320 Eysines

Tél. : 05 56 28 94 83

Email : sarl@multifernandes.fr

SIREN : 481 583 466

SIRET : 481 583 466 00034

RCS/RM : Bordeaux

CABINET GIRONDIN IMMOBILIER

158, Rue Emile Combes
33000 Bordeaux

Demande de Mr Boireau Remy

Adresse : 24 Avenue d'Arès, Bordeaux

Montants exprimés en Euros

Désignation	Qté.	P.U. HT	TVA	Total HT
DIVERS TRAVAUX				1 350,00 € 980
Réalisation d'une étanchéité autours de la gaine électrique au niveau de la terrasse afin d'éviter que l'eau s'infiltre à l'intérieur du tableau électrique	1	130,00	10%	130,00 €
Dépose des tuiles au niveau du décalage du toit Remise en place des barres de lit qui sont tombés Remise en place des tuiles	1	230,00	10%	230,00 €
Dépose d'une portion de gouttière à l'endroit du bois abîmée (env.1ml) Remplacement du bois abîmée compris bandeau Repose de la gouttière	1	350,00	10%	350,00 €
Nettoyage du mur à l'aide d'un nettoyeur haute pression (6m²) Peindre le mur à l'aide d'une peinture épaisse afin d'éviter les infiltrations	1	400,00	10%	400,00 €
Remplacement des 3 boutons poussoirs lumineux étanche (IP55) à l'extérieur du bâtiment qui font disjoncter l'électricité	3	80,00	10%	240,00 €

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant :

Banque : CIC sud Ouest

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
10057	19317	00080700001	93

Adresse : CIC Eysines

Nom du propriétaire du compte : Multi Fernandes

Code IBAN : FR76 1005 7193 1700 0807 0000 193

Code BIC/SWIFT : cmcifrpp

Total HT ~~1 350,00~~ **980**

Total TVA 10% ~~135,00~~ **98**

Total TTC 1 485,00 **1078**

Cachet, Date, Signature et mention "Bon pour Accord"